

Application du décret n° 86-425 du 12 Mars 1986 pris pour l'application du 5^{ème} alinéa de l'article 23 de la loi modifiée n°83-663 du 22 Juillet 1983, modifiée par Loi n°2005-157 du 23 février 2005 – article.113 JORF 24 février 2005 article L212-8, modifiée par Loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art.101

Indiquer l'école que l'enfant devrait fréquenter :

Nom et prénom de l'enfant

Date et lieu de naissance

Nom et prénom du responsable légal

Adresse

Téléphone

Indiquer le nom et l'adresse de l'école et la classe qui sera fréquentée :

.....

Adresse de la Mairie de l'école demandée :

Motifs de la demande de dérogation

Motifs légalement prévus :

- Un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans une école de la commune d'accueil
- Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées
- L'enfant bénéficie de soins médicaux dans la commune d'accueil

Précisez :

Autres motifs :

- Les parents travaillent dans la commune d'accueil

Précisez :

- Les horaires de travail des parents sont incompatibles avec l'Accueil périscolaire

Précisez :

- Autres :

Fait à : le : Signature du Responsable Légal

La Ligue de l'Enseignement (FOL) propose un Accueil périscolaire de 7h à 18h30 et de la restauration scolaire à midi pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Cadres réservés à l'administration

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE QUE L'ENFANT AURAIT DU FREQUENTER

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations Complémentaires :

Cachet de l'école

Le

Signature :

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE D'ACCUEIL

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations Complémentaires :

Cachet de l'école

Le

Signature :

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations Complémentaires :

Cachet de la Commune

Le

Signature :

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations Complémentaires :

Cachet de la Commune

Le

Signature :